

École Régionale des Beaux-Arts - Restauration de documents - Subvention de la Région de Franche-Comté

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La bibliothèque de l'École Régionale des Beaux-Arts possède un fonds d'ouvrages et de documents anciens dont certains ont besoin d'être restaurés. Le coût de cette restauration peut en partie faire l'objet d'une subvention de la Région de Franche-Comté.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la sauvegarde et de la restauration du patrimoine, la Région de Franche-Comté accorde en effet des subventions dont le montant est jusqu'à présent égal à 75 % du montant de la dépense hors taxes.

Depuis plusieurs années l'École Régionale des Beaux-Arts a ainsi obtenu l'aide de la Région pour des restaurations de livres anciens de sa bibliothèque.

En 2008 il est prévu la restauration de l'ouvrage «Flore ornementale» par V. Ruprich-Robert et pour un coût de 431,52 € pour lequel une subvention peut être demandée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette restauration,
- autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Région,
- autoriser M. le Maire à solliciter ultérieurement auprès de la Région de Franche-Comté toute subvention relative au même objet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2008.